

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le 08 mars à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 28 février 2012

Présents : BALLOT M, BATAILLE J.L, BOUBY F, BUXERAUD H, CHADELAUD M, COLY G, COUEGNAS A, DOLLEY A, BESSE G (représente DUPONT M.), FAYE J.P, GANE I, HANICOT J, LACOUTURIERE B, LISSANDRE A, MENUCELLI T, MERLIAUD C, MOUTARDE N, PASQUET R, PERDUCAT D, PERIGAUD C, PONS G, LENOBLE M (représente SERRU MC), TESSIER MC, RIBOULET J (représente WERTHMANN G).

Absents excusés : DE LAUGAUSIE C, HERBERT F, ROYER G, SERRU D, VIGNON F, WERTHMANN G.

Suppléants non votants : CHABANAT MT, CLUZEL M, MEUNIER J, NICOLAS J.C.

Permis de construire pour l'aménagement de la maison dite « Chez Giraud » à Cheissoux (87) en deux logement sociaux et Propositions d'honoraires d'architecte

Le Président rappelle que seulement deux logements sur quatre sont programmés dans ce projet, comme convenu avec la mairie de Cheissoux. Il s'agit des parcelles départementales n°837 et 838 et des parcelles de jardin n°1910 et 1912.

Après discussion avec L'architecte Sophie Bertrand les combles ne seront pas aménagés et accessibles seulement par une trappe, le garage conservé sera plus petit afin de réduire l'aspect enterré des terrasses.

Il est aussi proposé de diminuer la hauteur du mur de soutènement donnant sur le jardin. Enfin par souci d'efficacité thermique, Il est proposé une isolation par l'extérieur sur le pignon nord-est et la façade nord-ouest, isolation avec en plus un bardage bois

L'équipe Sophie Bertand (architecte mandataire) a fait parvenir sa proposition d'honoraire pour les mission de maîtrise d'œuvre global.

Il se chiffre à 35 164,79€ TTC (soit 29 402 HT) sur un montant total prévisionnel de travaux de 241 000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- **décide de retenir la proposition d'honoraire ci dessus exposée**
- **décide d'autoriser le Président à signer et déposer le permis de construire**

Pour copie conforme

Le 16 mars 2012

Le Président,